

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 800

présenté par

Mme Mette, Mme Bannier, M. Berta, Mme Essayan, M. Garcia, Mme Maud Petit, M. Balanant, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Dans les douze mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le développement des ressources humaines de proximité au sein du ministère de l'éducation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à demander un rapport au gouvernement afin d'améliorer et de simplifier le système éducatif tout en lui permettant de mieux s'adapter aux besoins des territoires. L'objectif sera d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du service public d'Éducation au bénéfice de chaque professeur et de chaque élève. Il y a un véritable besoin de refonder les ressources humaines, la synergie de déconcentration, la gouvernance et le pilotage.

En effet le système éducatif doit se moderniser. Ainsi si l'administration centrale doit offrir un cadre national très fort, il est nécessaire d'avoir une gestion fortement locale pour aussi répondre aux besoins et à l'aménagement des territoires auxquels contribue le service public de l'éducation.